HAL
open science

Du district industriel au pôle territorial de coopération économique. La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ?

Cécile Perret

To cite this version:

Cécile Perret. Du district industriel au pôle territorial de coopération économique. La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ? . 2015. halshs-01186435v3

HAL Id: halshs-01186435

https://shs.hal.science/halshs-01186435v3

Preprint submitted on 11 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du district industriel au pôle territorial de coopération économique
La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ?

Cécile PERRET
Maître de conférences, IUT de Chambéry
IREGE, Université de Savoie Mont Blanc
Cecile.perret@univ-smb.fr

Résumé

Au travers de la notion de système productif local et de ses variantes, qui permettent de préciser les différentes configurations territoriales en fonction de leur capacité d'apprentissage, de leur capacité d'interaction avec le milieu, de leurs objectifs et du type d'innovation généré, cet article présente l'évolution historique du district industriel de la chaussure à Romans-sur-Isère et son évolution vers un pôle territorial de coopération économique. Il montre également que si la crise des années 80/90 a frappé Romans-sur-Isère par le déclin de la fabrication locale de la chaussure de luxe, un renouveau productif est envisageable grâce à certaines initiatives locales relevant, pour partie, de l'Économie Sociale et Solidaire (Pôle Sud Archer, Romans Cuir, Le Soulier français, Made in Romans…).

Mots clefs : systèmes productifs locaux, districts industriels, pôles territoriaux de coopération économique, innovations, ESS, industrie de la chaussure, Romans-sur-Isère.

Introduction

Le territoire, à la fois support et producteur d'identité(s), peut être envisagé comme un construit qui s'élabore à partir de la complexité des systèmes humains, une réalité cristallisée dans différentes configurations étudiées par les économistes : districts industriels, grappes d'entreprises, milieux innovateurs, *etc.* Ces configurations territoriales, dont les systèmes productifs locaux sont une généralisation, reposent sur la notion d'externalité formalisée par Alfred Marshall, qui montre que les économies d'échelles peuvent provenir d'effets externes générés par le contexte productif (l'histoire, la culture, *etc.*), d'une « atmosphère industrielle » et même, pourrait-on ajouter, industrieuse, dont des entreprises ancrées territorialement peuvent bénéficier (Pecqueur, 2007). Les conditions pour être qualifié de système productif local sont : une concentration géographique d'entreprises de petite taille, une spécialisation poussée autour d'un métier ou d'un produit et des acteurs à la fois concurrents et complémentaires qui peuvent mutualiser des outils de formation et de développement des savoir-faire (Pecqueur, 2011).
L´industrie de la chaussure, qui remplaça à Romans-sur-Isère les draperies, prit son essor à la fin du 19ème siècle. L'histoire économique contemporaine de la ville est liée à celle de l'industrie de la chaussure et du cuir. Si la ville a, autrefois, fait partie des systèmes productifs locaux français les plus cités en exemple, les délocalisations de la production et les fermetures d'entreprises de fabrication de chaussures ont largement modifié le paysage industriel de la ville dès la fin des années 70 et durant les années 80/90, entrainant au passage le déclin d'entreprises liées à la filière. Malgré sa longue tradition manufacturière dans les métiers de la tannerie et de la chaussure et ses grandes griffes, Romans-sur-Isère ne résistera effectivement pas mieux que l'ensemble de la profession à la crise des années 80.
Quelques grands noms de la chaussure ont pourtant fait la réputation de la ville. On peut en particulier citer les entreprises FENESTRIER, GRENIER, ATTUYER, JOURDAN, KELIAN, CATY, BARNASSON, BADY… Dans nos développements, nous insistons plus longuement sur

la présentation de l'entreprise CHARLES JOURDAN[1] qui est devenue au fil du temps à la fois la fierté de la ville et le symbole de son déclin. À ce jour, si Romans-sur-Isère attire encore touristes et clients, c'est plus pour la présence de Marques Avenue, qui réunit des commerces de vêtements et chaussures de marques connues, que pour des magasins d'ateliers, car la ville et la région ont largement souffert des délocalisations de la production et de la fermeture des entreprises phares. Cependant, des initiatives locales ou des innovations sociales montrent que l'espoir et les techniques ne sont pas complètement perdus (Pôle Sud Archer, Made in Romans, Romans Cuir, la plate-forme pour jeunes créateurs Le Soulier français,…).
Dans cet article, nous analysons l'évolution de l'organisation de l'industrie de la chaussure à Romans-sur-Isère et son déclin, mais aussi les initiatives encourageantes permises, notamment, par la mise en place du pôle territorial de coopération économique, Pôle Sud Archer à Romans-sur-Isère. Les crises et le délitement social ont effectivement rendus impératifs le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées pour répondre à des besoins sociaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales. La première partie de cette recherche présente la notion de système productif local et ses variantes, ce qui permet de préciser les différentes configurations territoriales en fonction de leur capacité d'apprentissage, de leur capacité d'interaction avec le milieu, du type d'innovation généré et de leurs objectifs. La seconde partie est consacrée à la présentation de l'évolution historique du district industriel de la chaussure à Romans-sur-Isère et de ses perspectives. Nous concluons sur la possibilité d'un certain renouveau industriel de la ville, permise par des initiatives relevant, en partie, de l'Économie Sociale et Solidaire.

1. Systèmes productifs locaux et innovation

1.1. District industriel et milieu innovateur

Dans les années 60, de nombreux vestiges d'anciens districts industriels, « survivance de la proto-industrie » (Parodi, 2005 : 4), existaient en France : à Romans-sur-Isère dans la Drôme pour les chaussures, à Thiers dans le Puy-de-Dôme pour la coutellerie… Dans les districts industriels (DI), le territoire peut être analysé en tant qu'élément actif du processus d'innovation. Ce type de région industrielle doit son succès à un mélange d'émulation, de coopération et de concurrence entre PME spécialisées dans des savoir-faire traditionnels (Pecqueur, 2007). Le DI comporte deux réseaux distincts et imbriqués : un réseau économique dense formé d'entreprises qui appartiennent au même secteur et qui sont capables d'innover, et un réseau social de travailleurs flexibles, capables de s'adapter à des changements d'entreprises et de statuts (Parodi, 2005 : 3). Les systèmes productifs locaux (SPL) proposent une généralisation des situations du DI dans laquelle on trouve deux types de coordination des acteurs : le marché et la réciprocité. Le SPL est un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins forte. Cette notion s'applique à chaque modèle d'organisation de la production basé sur la présence d'économies externes et de connaissances non transférables (un savoir-faire spécifique) ou difficilement transposables car liées à la culture d'un regroupement humain et à une histoire, définissant ainsi une trajectoire de développement. Autour de la forme originelle du district industriel, différentes déclinaisons seront ensuite proposées par les économistes : les milieux innovateurs (MI), les grappes ou *clusters*[2]*, etc.*

1 Sauf autre précision, les informations sur l'évolution historique de l'entreprise JOURDAN proviennent du site : http://patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/usine-de-chaussures-dite-charles-jourdan-france/60c78bd3-74e1-4ef4-b4c5-773eebe633c3.

2 Regroupement d'entreprises, généralement de petite taille (TPE/PME), appartenant à un même secteur d'activité, ou plus précisément à un même créneau de production et à une même filière. Les grappes « apportent des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou [des] actions collectives, […] ». À ce titre, les grappes d'entreprises ont des objectifs voisins de ceux des pôles de compétitivité, même si ces derniers se concentrent plutôt sur la R&D. Les pôles de compétitivité sont des clusters reconnus par l'État dont la mission est de mettre en œuvre des « projets de développement économique pour l'innovation ».

La notion de milieu innovateur (MI) émane d'une réflexion sur les sources de l'innovation (Darchen et Tremblay, 2008, 12). Elle est née des travaux menés par le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) crée par Philippe Aydalot qui constate qu'à partir de 1974 les grandes entreprises ne semblent plus jouer un rôle prépondérant dans la génération de l'innovation. Avec les travaux du GREMI, l'innovation est au cœur des interactions marchandes et non marchandes et la « variable territoriale » s'impose comme le nouveau paradigme du développement (Lamara, 2009). Des dynamiques territoriales endogènes sont à l'œuvre dans la structuration de l'espace économique français (Matteaccioli et Tabariès, 2007 et Tabariès, 2006 *In* Darchen et Tremblay, 2008, 6). La question soulevée est de savoir pourquoi certains territoires se développent et innovent alors qu'ils étaient sous-développés tandis que des territoires très industrialisés tombent dans la crise et n'arrivent pas à faire surface. Aydalot propose d'aborder la question en considérant le territoire et la façon dont il secrète l'innovation. La thèse des milieux innovateurs explore l'idée selon laquelle l'innovation pourrait ne pas venir simplement des entreprises mais préexisterait à celles-ci. Elle serait contenue de façon latente dans certains territoires (Aydalot, 1986). La révolution technologique permet aux PME de régénérer leur production (en développant de nouveaux produits ou services) mais l'innovation n'est pas spontanée, elle « nécessite l'acquisition de technologies nouvelles et implique que les entreprises développent une logique organisationnelle qui permette leur intégration au processus de production » (Darchen et Tremblay, 2008, 7). Les PME doivent coopérer entre elles, ainsi qu'avec d'autres acteurs, et il convient d'étudier le milieu naturel dans lequel elles sont insérées.
La théorie des MI s'articule en définitive autour des trois axes décrits par Crevoisier (2001, 155) : le paradigme technologique (rôle des techniques dans la transformation du système économique, l'innovation étant perçue comme un processus de différenciation face à la concurrence), le paradigme organisationnel (il rend compte des facteurs qui facilitent ou non les relations entre les acteurs) et le paradigme territorial (il rend compte des propriétés du territoire en ce qui concerne le regroupement de certaines ressources (savoir-faire, compétences et capital) et la présence d'acteurs (entreprises ou institutions) requis dans le processus d'innovation. Certains territoires sont donc pourvus d'un savoir-faire propre généré par l'activité économique et les différentes institutions de formation qui y sont présentes.

1.2. Capacité d'apprentissage et interaction avec le milieu

En sus du district industriel, différentes configurations peuvent être caractérisées par l'intensité de leur capacité d'apprentissage ou d'interaction avec le milieu ; notamment les technopoles et les milieux innovateurs (cf. tableau 1). La notion de technopole fait référence à la création d'un complexe d'activités dans des secteurs de haute technologie susceptible de générer de la croissance (par exemple Rovaltain[3], l'Écoparc drômois, qui regroupe des activités de haute technologie autour de leaders européens, de PME et de laboratoires de recherche). Il s'agit de concentrer du savoir dans un espace où les différents acteurs (entreprises, universités, laboratoires de recherches…) peuvent, par la synergie créée, produire un avantage compétitif. On parlera de milieu innovateur dans le cas où il existe un fort degré d'apprentissage et une forte interaction avec le milieu, permise et renforcée par la culture locale (capacité à créer du lien, ouverture, esprit d'entreprise…). Le degré d'apprentissage du milieu est la **c**apacité de l'entité spatiale à s'adapter au changement et à intégrer de nouveaux savoirs. L'interaction du milieu est la capacité des acteurs à développer des relations qui engendrent des externalités et assurent la créativité et l'indépendance de l'entité spatiale considérée. La finalité du MI étant de se renforcer en générant une véritable culture de l'innovation, les différentes configurations doivent idéalement évoluer vers cet état. L'Alsace peut ainsi être qualifiée d'écosystème régional de l'innovation pour une meilleure efficacité collective et une

3 L'Écoparc Rovaltain inclut 120 entreprises pour 1 800 emplois dans la recherche, le tertiaire et l'industrie autour de 3 domaines ciblés : écotechnologie, numérique et toxicologie. Non loin de là, à Bourg-Lès-Valence, La Cartoucherie est un pôle d'excellence autour de l'image animée.

amélioration de l'attractivité territoriale, ce qui lui a permis de faire partie des 4 nouveaux écosystèmes labellisés French Tech en 2015 (Perret, 2015).

Tableau 1 - Synthèse Milieu innovateur / District industriel / Technopole

	Degré d'apprentissage du milieu	**Interaction du milieu**	**Caractéristiques**
District industriel Finalité : **SURVIVRE**	Moins apprenant que le MI (secteurs plus traditionnels). *Learning by doing, using and interacting*	Moins apprenant que le MI.	**Émergence spontanée** Savoir-faire traditionnel Formation lente Logique communautaire
Technopole Finalité : **POLARISER**	**FORT** *Learning by searching and networking*	**FAIBLE**	**Émergence *sui generis*** Haute technologie Formation : combinaison territoriale ponctuelle Logique partenariale
Milieu innovateur Finalité : **SE RENFORCER**	**FORT** *Learning by doing, interacting and networking*	**FORT**	**Émergence induite** Innovation majeure ou radicale Logique culture d'entreprise

Réalisation personnelle. Source des informations : Darchen et Tremblay, 2008, 21-23.

Mais, face aux crises, à une concurrence exacerbée parfois destructrice, la nécessité de renforcer les liens pour une économie plus solidaire, plus sécurisante et plus juste fait son chemin : l'innovation peut aussi être sociale. Une innovation est dite sociale lorsque la mise en œuvre de nouvelles idées (produits, services et modèles) répond à des besoins sociaux et crée de nouvelles relations ou collaborations sociales.[4]

1.3. Les pôles territoriaux de coopération économique

Dans un contexte d'insécurité économique et sociale, les initiatives de coopération se multiplient. Elles sont souvent initiées par les organisations et réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'ESS n'est ni une économie caritative qui présente le risque de substituer la sollicitude et la bienveillance au droit, ni une économie d'insertion pensée uniquement comme un secteur de transition, un sas vers l'économie de marché (Eme et Laville, 2004, 21). Elle peut être pérenne et génératrice d'emploi. Au cœur de l'ESS, l'on trouve les notions de solidarité, de lien social, de citoyenneté, de démocratie, de responsabilité, de transformation des formes institutionnelles et/ou organisationnelles, d'innovations sociales et de territoire. Ces notions répondent à différents enjeux : imprimer une dimension sociale et le souci de solidarité dans tout projet économique, s'ouvrir sur le développement local et particulièrement sur les territoires les plus fragiles, veiller à la satisfaction des besoins collectifs et des services aux personnes mal satisfaits

[4] Guide de l'innovation sociale (2013) de la Commission européenne.

par le marché et, enfin, créer des emplois nouveaux liés à ces besoins et former, accompagner dans leur aptitude sociale et professionnelle ceux qui sont appelés à les exercer.[5]
Certains territoires ont concentré des organismes relevant de l'ESS au sein de véritables pôles : les Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) est « un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable » (Le LABO de l'ESS, 2010). Dans les PTCE, l'on peut finalement considérer que la ressource est l'interaction. Une vingtaine de "pôles témoins" ont été identifiés en tant que contributeurs et référents de la démarche partenariale pilotée par le LABO de l'ESS[6], dont le Pôle Sud Archer (Drôme). Ce pôle, situé à Romans-sur-Isère, rassemble tous les acteurs de l'emploi local en un même lieu.

2. De la genèse au déclin de l'industrie de la chaussure à Romans-sur-Isère

Par souci de commodité, nous avons fait le choix de découper l'histoire de l'industrie de la chaussure à Romans-sur-Isère en grandes périodes : la genèse de l'industrie ou la proto-industrie, le temps des « pères fondateurs », l'après seconde guerre mondiale (idées nouvelles et nouvelles techniques), les années 70 (internationalisation des entreprises et croissance de la production) et, enfin, le déclin des années 80/90.

2.1. La genèse de l'industrie romanaise

Au 15ème et au 16ème siècle, la vie rurale est encore importante mais la fabrication et le commerce des cuirs et des draps commencent à prospérer à Romans-sur-Isère.[7] De 1480 à 1560, la draperie romanaise connaît une grande notoriété et 68 marchands organisent la production (qui déclinera à partir de 1654). Le long du canal de la Martinette, tanneurs et mégisseurs construisent des maisons adaptées au lavage et au séchage des peaux. Cette activité va évoluer vers la cordonnerie. En 1530, Romans-sur-Isère compte ainsi 10 fabriques de galoches. La matière première provient des élevages bovins du Vercors et des Chambarans et des élevages ovins du Diois et des Baronnies. Pour le tannage, on utilise les écorces de chênes et de châtaigniers des forêts alentours. Le premier moulin, le moulin Lombard, est créé en 1639. Le 17ème siècle annonce le développement de la soie qui connaît son apogée au 18ème siècle. En 1773, sera même ouverte une manufacture royale de soie. En 1787, il existe 5 filatures-mouliniers qui emploient 200 ouvriers et 12 « industries » d'étoffes de soie. L'année 1850 marque la fin de la production et du négoce du drap qui ne se remet pas d'une crise majeure. Des ouvriers sont alors disponibles pour se tourner vers de nouvelles activités.
Au 19ème siècle, les ateliers romanais de fabrication de chaussures bénéficient toujours de la proximité immédiate de tanneries telles que les Tanneries Roux, entreprise fondée en 1803 à Romans-sur-Isère ou des tanneries Cara[8] Marius et Charles créées en 1827 à Bourg-de-Péage, de l'autre côté de l'Isère.

[5] http://www.lelabo-ess.org/?-Poles-territoriaux-de-cooperation-36-.
[6] Le Labo de l'ESS est un Think Tank dont l'objectif de faire connaître et reconnaître l'Économie Sociale et Solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement.
[7] La source des informations de cette sous-partie, sauf indication autre, provient de : « Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager », Ville de Romans (Drôme), Histoire de la Formation de la Ville, Octobre 2004, 33 p.
[8] Devenues les tanneries Cara Fils & Cie en 1950, elles employaient alors 250 ouvriers mais elles fermeront en avril 1984 et seront démolies en août 1986.

Plusieurs autres facteurs vont alors favoriser l'émergence d'une véritable proto-industrie[9] de la chaussure : une innovation technique, la chaussure clouée, introduite à Romans-sur-Isère par François Barthélémy Guilhaume en 1854, l'arrivée à Romans-sur-Isère en 1868 de l'appareil « Blake » qui permet de coudre les chaussures mécaniquement, et, en 1864, l'arrivée du chemin de fer qui contribue au développement économique de la ville.[10] En 1894 est également créée l'École Pratique de Commerce et d'industrie de Romans afin de répondre aux besoins des industries locales.
Au cours de cette période, les fabriques romanaises produisent essentiellement des galoches et des chaussures clouées mais il n'est pas encore question d'une véritable industrie puisque, jusqu'à la première guerre mondiale, les ouvriers travaillent souvent à domicile. Cependant, malgré des facteurs favorables à son développement, cette proto-industrie connaît des difficultés économiques et sociales dès la fin du XIXème siècle : entre 1897 et 1905, sur 32 fabricants, 13 vont ainsi disparaitre.[11] Cette période de crise va alors fragiliser l'industrie naissante de la chaussure à Romans-sur-Isère au profit de concurrentes mieux mécanisées : Limoges, Fougères et Nancy.

2.2. Le temps des « pères fondateurs »

Juste avant la première guerre-mondiale et durant l'entre-deux-guerres, des ateliers sont créés par des personnalités qui vont profondément et durablement marquer l'histoire de la chaussure romanaise contemporaine. Nous avons fait le choix de ne présenter que 4 personnalités : Joseph Fenestrier, Charles Jourdan, Adolphe Carraz et les frères Attuyer. Ce choix est justifié par le fait qu'il nous permet, tout au long des développements qui suivront, de mettre en lumière l'importance de la transmission des savoirs et des équipements.
C'est à la fin du XIXème siècle que Joseph Fenestrier, petit-fils d'un ancien charcutier devenu fabricant de galoches, rachète la maison Pervillat qui devient la maison Fenestrier. Sitôt installé dans de nouveaux locaux - en 1901- dotés d'équipements modernes, il confectionne ses premières chaussures haut de gamme pour hommes commercialisées, dès 1907, sous la marque UNIC.[12] Dès 1904, l'introduction de la technique Goodyear en France permet d'améliorer le processus de production. Double couture, elle a l'avantage sur la « couture Blake » de permettre le ressemelage. En 1922, le fils de Joseph, Jean Fenestrier, reprend la direction de l'entreprise. Vers 1926, l'entreprise FENESTRIER représente 800 personnes réparties au sein de ses trois usines.
Charles Jourdan (1883-1976) naît à Bourg-de-Péage. En 1897, il entre comme apprenti à l´usine GRENIER qui, au début du 20ème siècle, était l'usine de chaussures la plus importante de Romans-sur-Isère. Charles Jourdan y gravit les différents échelons des services coupe et doublure et devient ajoureur. En 1903, dans le cadre du compagnonnage, il entreprend le tour de France en travaillant dans les principales fabriques de chaussures du pays. À son retour, il revient aux Établissements GRENIER avec le grade de contremaître de coupe. En 1917, il installe un petit atelier à Bourg-de-Péage. Sa journée de travail terminée, il y fabrique des chaussures pour femme avec son épouse et deux de ses collègues. Il abandonne son poste de contremaître en 1920 et son atelier, qui comprend alors 10 ouvriers, est déplacé sur les quais de Bourg-de-Péage. Dès 1922, cet atelier est déjà composé de trente personnes. Puis, Charles Jourdan achète un terrain à Romans-sur-Isère pour y construire sa première usine, qui sera agrandie en 1928. En 1930, il étend la distribution de ses chaussures à la France entière grâce aux voyageurs de commerce. Créateur de chaussures élégantes et originales, il fabrique également des « modèle unique » pour de nombreuses personnalités. Charles Jourdan collaborera, notamment, avec André Pérugia[13] qui deviendra son conseiller. Grâce

[9] Le terme de proto-industrie décrit de très petits ateliers essentiellement situés en milieu rural.
[10] Sources : « Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager », Ville de Romans (Drôme), Histoire de la Formation de la Ville, Octobre 2004, p. 24 et « Cité Cuir Chaussure Romans-sur-Isère », Février 2011, Dossier de presse, 15 p.
[11] ACCES, 2001, Ibid.
[12] ACCES (2001, 59), Ibid.
[13] André Pérugia (1893-1977), réputé être un créateur d'une grande ingéniosité, est né à Nice où il ouvre son premier atelier avant de rapidement conquérir Paris où il chausse le gotha. Il part ensuite se faire connaître aux États-Unis où

au talon aiguille à bout pointu, Charles Jourdan imposera définitivement sa griffe dans les années 60. Il est considéré comme « l'inventeur de l'escarpin ».
C'est Adolphe Carraz, grand-père de Pierre Caty, qui crée l'entreprise familiale CATY en 1909.[14] C'est alors un atelier de quelques compagnons qui produit des chaussures sous la griffe Nova**.** En 1938, il construit avec son gendre, R. Eugène Caty, une usine de 2500 m² qui emploie plus de 200 personnes. René Caty intègre l'entreprise familiale en 1955. Il propose des ballerines et des escarpins avec des peausseries fines. En 1991, Pierre Caty, fils de René, crée la marque LAURE BASSAL et rénove l'usine familiale.
La Manufacture ATTUYER FRERES est fondée en 1921 (elle fermera en 1985). Le Docteur Wills y propose des chaussures « de santé », imperméables, fourrées, solides et confortables. Elles seront médaillées à plusieurs reprises : Médaille d'or à l'exposition coloniale internationale de 1931… À noter qu'à la fermeture des établissements GRENIER (1957), c'est ATTUYER, sous la marque WILL'S, qui reprendra ses locaux.
En 1926, il existait, à Romans, une cinquantaine de fabriques à l'outillage moderne et perfectionné, dont 41 groupées en chambre syndicale.[15]
La Première Guerre mondiale va, paradoxalement, permettre à l'industrie de la chaussure de connaître une véritable expansion, du fait de la nécessité de produire brodequins militaires et galoches, mais les petites entreprises individuelles disparaissent au profit de plus grandes entreprises.[16] Une main-d'œuvre féminine importante est alors recrutée. Cependant, dès les années 20, une nouvelle période de crise survient, entrainant la fermeture de fabriques. La grande grève de 1924 (les ouvriers revendiquent une augmentation des salaires) se solde par une forte répression. Grâce à une image de qualité, l'industrie romanaise connait ensuite une période d'expansion jusqu'en 1930-31. La crise de 1929 et l'apparition de fabricants étrangers (BATA à Zlin en République Tchèque) annoncent effectivement une nouvelle période de difficultés. Le nombre total d'entreprises passe de 140 en 1931 (dont 72 de plus de 2 personnes) à 92 en 1939 (dont 44 de plus de 2 personnes).[17] Au cours de ces années, le travail à la chaîne s'intensifie. Afin de protéger l'industrie de la chaussure, la loi le Poullen est promulguée le 22 mars 1936 (à nouveau appliquée le 25 mars 1938 puis abrogée le 27 octobre 1939). Elle interdit pendant deux ans l'ouverture, l'agrandissement ou le déplacement de toute nouvelle usine de chaussures existante sans l'accord préalable du Ministère de l'économie et de l'industrie. Les grèves de 1936 vont ensuite marquer l'industrie de la chaussure et permettre la mise en place les nouveaux avantages sociaux rapidement fragilisés par les difficultés économiques. À la vieille de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie de la chaussure est à nouveau en difficulté.

2.3. L'après-guerre : idées nouvelles, nouvelles techniques

Dès la Libération, l´entreprise CHARLES JOURDAN prend une nouvelle dimension et les trois fils (René, Charles et Roland) rejoignent leur père. Roland Jourdan, le cadet, va rapidement assumer la partie création.[18] Dès les années 50, afin de conquérir, entre autres, le marché américain, Roland Jourdan décide de proposer un choix de modèles restreint mais décliné dans une multitude de couleurs. Le succès est au rendez-vous.
Face à la nécessité de main-d'œuvre qualifiée, au lendemain de la seconde guerre mondiale, une section de Techniciens des Industries et Commerces de la Chaussure est ouverte au lycée Auguste

---

il rencontre également un vif succès. Maître de la fabrication artisanale et grand technicien doué de créativité et de fantaisie, il travaille pour les plus grands (DIOR, JACQUES FATH, HUBERT DE GIVENCHY, BALMAIN) avant de terminer sa carrière comme conseiller chez CHARLES JOURDAN.
[14] http://www.patrimoinevivantdelafrance.fr/
[15]http://jean_pierre.gelibert.perso.sfr.fr/Romans%20&%20Bourg-de-Peage/La-reclame-a-Romans/Dossier%20htm/la-chaussure-fenestrier-unic.htm.
[16] ACCES (2001, 52), Ibid.
[17] ACCES (2001, 81), Ibid.
[18] « Le coup de génie de Charles Jourdan », *Le Dauphiné*, le 24/07/2014.

Bouvet de Romans-sur-Isère (devenu lycée du Dauphiné). C'est l'origine de la section BTS Industrie des Matériaux Souples.
Les techniques de production évoluent. C'est en effet à cette période qu'apparaissent d'importants changements dans les techniques de fabrication (le soudé, la vulcanisation) et les matériaux (semelles en élastomères). Si le plastique apparaît, le positionnement haut-de-gamme de Romans-sur-Isère rend son utilisation limitée. De 1960 à 1964, en France en général, le temps de travail nécessaire à la fabrication diminue et, corollaire, la productivité progresse rapidement. Les très petites entreprises ont du mal à suivre cette évolution et disparaissent. En 1950, de nouveaux bâtiments industriels sont construits par CHARLES JOURDAN à Romans-sur-Isère et l'usine s'aggrandit. Puis, Charles Jourdan passe progressivement les rênes à ses 3 fils. L'atelier JOURDAN du boulevard Lacoste est créé le 23 décembre 1968 à Romans-sur-Isère. Il fonctionne alors comme une subdivision des ateliers du boulevard Voltaire.
Techniques de vente (ouverture d'une boutique de luxe CHARLES JOURDAN à Paris en 1957) et pratiques évoluent également. En 1959[19], Charles Jourdan signe un contrat de licence avec DIOR qui l'autorise à créer, à produire et à distribuer ses modèles, le faisant ainsi entrer dans le monde de la haute-couture.[20] L'entreprise devient une référence dans la fabrication de chaussures de luxe pour femme. En 1960, JOURDAN lance également la marque SEDUCTA qui lui permet de se diversifier dans la moyenne gamme.
En 1960, une nouvelle famille arrive dans la saga romanaise : les frères Gérard et George Kéloglanian fondent une entreprise de fabrication de souliers tressés main pour hommes. En 1975, Stéphane rejoind ses frères. Il propose alors une conversion vers la chaussure de qualité pour femme et le développement d'une politique de marque. La première collection de chaussures « mode » pour femmes, griffée STEPHANE KELIAN, est lancée en 1978. Son succès est immédiat.

2.4. Les années 70 : ouverture à l'international, croissance et spécialisation de la production

Les années 70 sont marquées à la fois par les délocalisations de la production et l'ouverture des entreprises aux capitaux étrangers. En 1969, des différends entraînent l´éclatement de l´association familiale des frères Jourdan et 75 % du capital de l´entreprise JOURDAN passe alors sous le contrôle de GENESCO, géant américain de la fabrication de chaussures (2ème rang sur le marché américain à l'époque). Une nouvelle ère s'annonce, celle de l'ouverture à l'international, qui apporte à la fois une assise financière et un accès au marché américain (premier magasin inauguré à New-York en 1970). En 1971, Roland Jourdan est nommé président. En 1979, un groupe de trois investisseurs suisses prend le contrôle de la société. Roland Jourdan reste cependant à la tête du groupe et responsable de la création. Mais, en 1981, les actionnaires suisses rachètent les dernières actions détenues par un investisseur français et obtiennent le départ de Roland Jourdan de l'entreprise.
En 1972, le groupe JOURDAN emploie environ 2 200 personnes, dont 1 190 à Romans-sur-Isère pour une production quotidienne de 5 600 paires de chaussures de femmes (soit annuellement 1 400 000 paires). Par saison, ce ne sont pas moins de 450 modèles qui sont présentés sous cinq marques (SEDUCTA, CHRISTIAN DIOR, CHARLES JOURDAN, XAVIER DANAUD et PIERRE CARDIN). Bien évidemment, cette croissance de la production nécessite sa réorganisation (spécialisation) et la formation de personnel qualifié. Ainsi, à Romans-sur-Isère, l'atelier du boulevard Lacoste (140 personnes) se transforme en atelier autonome de piqûre spécialisé dans les tiges de bottes. Non loin de là, à Tournon (en Ardèche), une usine moderne emploie 350 personnes et un centre de formation professionnelle permet l´apprentissage technique et le perfectionnement d´un personnel qualifié. À Annonay (en Ardèche également), les

[19] Le contrat de production signé avec CHRISTIAN DIOR permet à CHARLES JOURDAN de fabriquer les chaussures pour les défilés jusqu'en 1989 (« Charles Jourdan, icône de la chaussure de luxe », *L'OBS Social* du 24/08/2005).
[20] Les souliers sont griffés « Christian Dior par Roger Vivier » ou « Christian Dior souliers ».

Établissements CHARLES JOURDAN, en collaboration avec la Société des chaussures DUCHIER qu'ils contrôlent, conçoivent la construction d'une nouvelle usine à Bourg-Argental (Loire).[21] CHARLES JOURDAN commence à fabriquer ses propres formes en 1972 (125 par jour), activité autrefois confiée aux établissements BRUN-BUISSON de Romans. En décembre 1974, CHARLES JOURDAN entreprend, à Romans-sur-Isère, un processus de réimplantations successives des différents ateliers qui conduit à regrouper les services de production dans les locaux du boulevard Voltaire. Un bâtiment d'une surface de 700 m² est également construit afin de regrouper les activités administratives et commerciales, le service informatique et les locaux réservés aux représentants du personnel de l'entreprise. En septembre 1975, le regroupement boulevard Voltaire est totalement terminé. C'est aussi cette année-là que Charles Jourdan père décède.
À la fin des années 70, Robert Clergerie, formé auprès de Roland Jourdan qui lui transmet son savoir-faire, lance sa propre marque. En 1978, il rachète UNIC et FENESTRIER. En 1981, il lance la collection ROBERT CLERGERIE Femme. Cette nouvelle ligne connaît un succès immédiat en France et à l'étranger.[22] Il s'en suit un fort développement de l'entreprise à l'international.

2.5. Vers le déclin de la filière

De nombreuses entreprises mettent la clef sous la porte dès la fin des années 70 et la tendance se renforce dans les années 80 au fil des délocalisations et des fluctuations de la demande. Alors qu'en 1983 l´activité de la chaussure faisait encore vivre plus de la moitié des 33 000 habitants de Romans-sur-Isère, les années 80 verront le déclin de la filière.
En 1980, l'entreprise JOURDAN traverse une grave crise financière. En 1981, Roland Jourdan vend ses parts au groupe suisse PCW et Patrick Neiertz est nommé PDG. Le groupe JOURDAN c'est alors 2 238 personnes, 105 magasins à son enseigne répartis à travers le monde (41 en France), 300 dépositaires agréés en France et 1 000 à l'étranger. Si JOURDAN est le n°1 mondial de la chaussure de luxe et le second employeur de Romans-sur-Isère (750 personnes), dès 1987, les mesures de licenciement se multiplient. En 2003, le groupe, qui n'emploie alors plus que 265 personnes à Romans-sur-Isère, est racheté par la holding LUX DIVERSITY SA, qui licencie à nouveau 47 personnes. Le dépôt de bilan est annoncé au comité d'entreprise le 22 août 2005 et le tribunal de commerce de Romans-sur-Isère place le groupe en redressement judiciaire le 24 août 2005. L'entreprise connait trois redressements judiciaires en cinq ans. Le dernier, en décembre 2007, se solde par la liquidation de l'entreprise et le licenciement de 197 salariés.
À l'issue d'une croissance rapide dans les années 80, l'entreprise KELIAN traverse également une phase critique au début des années 90. Un changement d'actionnaire, la nomination d'un nouveau dirigeant et un allégement des effectifs (ramenés à environ 500 salariés) lui permettent de retrouver momentanément le cap. Le rachat de STEPHANE KELIAN, en décembre 2002, par le financier Alain Duménil, *via* le groupe de luxe FRANCESCO SMALTO, ne permet pas de redresser l'entreprise. En 2005, le tribunal de commerce confirme le dépôt de bilan.[23]
Le groupe ROYER, spécialiste de la chaussure sous licence, qui reprend KELIAN en 2007 et délocalise le restant de la production, reprend aussi JOURDAN en 2008 (ROYER va reprendre les actifs de la société et ses 7 boutiques pour un montant d'environ 2,4 millions d'euros)[24]. Le titre d'un article du quotidien Le Monde du 28 août 2005 résume la situation : « La ville de Romans est

[21] « Usine de chaussures dite Charles Jourdan France », Dossier IA26000300 réalisé en 2004 par Sébastien Durieu et Nadine Hatilim-Dubois, Patrimoine de Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, p. 3/25.
[22] Robert Clergerie a reçu plusieurs récompenses aux États-Unis, notamment 3 fois le Best Designer of the Year (1987, 1990 et 1992). Il est également décoré du prix Hall of Fame décerné par le magazine Footwear News et l'Association des professionnels de la chaussure FFANY en 2005 (http://www.cuir-romans.com/chaussures/robert-clergerie_9.htm).
[23] « Dépôt de bilan de Stéphane Kélian Production », *Le Parisien* du 13 août 2005.
[24] « Charles Jourdan repris par Royer, mais avec une délocalisation en vue », *Le Parisien* du 16/12/2008.

frappée par la mort de la chaussure de luxe française ».[25] Entre 1980 et 1996, trois autres entreprises importantes disparaissent (ASTRA, WILL'S et BARNASSON, spécialisées dans la moyenne gamme et employant plus de 700 personnes à elles trois).[26]
En 1996, Robert Clergerie décide de partir à la retraite, mais le virus du métier le pousse à revenir quelques années plus tard. Il décide alors, en décembre 2004, de racheter la société qui porte son nom et de s'impliquer à nouveau dans la création des collections.[27]

3. Transmettre et reconstruire pour l'avenir : vers un renouveau productif ?

3.1. La fabrication de chaussures à Romans-sur-Isère aujourd'hui : vers une économie plus solidaire

Il reste aujourd'hui quelques entreprises de fabrication de chaussures à Romans-sur-Isère et les Tanneries Roux existent toujours et emploient à ce jour une centaine de salariés, produisant plus de 35 000 m² de cuir par mois. Le capital de l'entreprise est détenu à 100% par le groupe LVMH depuis 2012.[28] Si CHARLES JOURDAN, STEPHANE KELIAN ET ROBERT CLERGERIE sont toujours romanaises, seule l'entreprise ROBERT CLERGERIE fabrique encore à Romans-sur-Isère, les deux autres ne subsistant qu'en tant que marques à la production délocalisée.
D'autres marques, moins connues subsistent encore (TCHILINGUIRIAN, LAURE BASSAL…) et de petites entreprises très spécialisées se sont installées récemment (MILÉMIL[29] (sport), CRÉATION MAX VINCENT[30] (sandales cuir - Mours Saint Eusèbe), ANDREA BOLDRINI (chaussons d'escalade - Bourg-de-Péage)…).
De nouvelles initiatives porteuses d'espoir et qui s'inscrivent, pour partie, dans le champ de l'ESS émergent. Xavier Porot et Priscille Demanche (jeune créatrice) ont eu une idée audacieuse : transformer les ateliers romanais CHARLES JOURDAN et STEPHANE KELIAN rachetés à ROYER en une plate-forme pour jeunes créateurs baptisée Le Soulier français (l'investissement se chiffre à 500 000 euros). Le soulier français souhaite proposer des services introuvables en France (développement des produits, recherche de fournisseurs, logistique...) et de la fabrication. Pour concrétiser ce projet, d'anciens ouvriers de chez CHARLES JOURDAN et STEPHANE KELIAN ont été sollicités. Si ces derniers souhaitaient initialement se constituer en coopérative de production, la solution qui se dessine est de leur céder 20 à 30% du capital tout comme aux *crowdfunders* qui auront investi dans le projet. Des créateurs, comme Fred Marzo[31], Gordana Dimitrijevic[32] ou Amélie Pichard[33] ont déjà confié tout ou partie de leur production au Soulier français. Des grands noms du luxe manifestent également leur intérêt, soucieux de vouloir apposer

---

[25] « La ville de Romans est frappée par la mort de la chaussure de luxe », par Isabelle Rey-Lefebvre, *Le Monde* du 23/08/2005.
[26] « Romans, la chaussure de luxe souffre aussi », par Michel Claude, *Les Échos* du 11/12/1996.
[27] http://www.robertclergerie.com/fr/maison-clergerie/.
[28] Ce rachat va dans le sens de la volonté de LVMH de sécuriser ses approvisionnements en peaux : création d'une coentreprise avec la Tannerie Masure (fabrication de cuir végétal à Estaimburg en Belgique) en 2009 et prise de co-contrôle de Heng Long, un des principaux fournisseurs mondiaux de cuirs de crocodile en 2011 (Source : « LVMH s'offre un tanneur de Romans », *Le Figaro*, 2/05/2012).
[29] MILÉMIL, Société par action simplifiées au capital de 86 000€, a débuté son activité en mai 2014.
[30] Installée à l'origine près de Sisteron, la société a déménagé dans l'agglomération de Romans en 2007.
[31] Frédérick Foubet Marzorati est un créateur de chaussures de luxe qui s'est forgé une solide expérience auprès de Stéphane Kelian, Christian Louboutin et Catherine Sartore avec laquelle il crée les collections depuis quelques années (http://fredmarzo.com/fr/home.html).
[32] Elle débute chez CHARLES JOURDAN où elle reste 4 ans puis part travailler pour une marque alors émergente, Mellow Yellow. Pendant deux ans, elle partage son temps entre la France et la Chine. Par la suite, elle crée deux collections pour STEPHANE KELIAN avant de devenir directrice artistique chez Accessoire Diffusion et Cosmoparis activité qu'elle exerce encore aujourd'hui. En 2009, elle intègre l'Institut Français de la Mode et suit le programme Global Fashion Management dans le but de créer sa propre marque (http://www.gordanadimitrijevic.fr).
[33] Styliste, elle a remporté le prix Bata pour la jeune création en 2009 (http://www.ameliepichard.com).

le fameux « Made in France »[34] sur leurs semelles. Xavier Porot prévoit de doubler la production d'ici cinq ans (à 40 000 paires par an) et d'embaucher plus de 40 personnes.
Le savoir-faire acquis depuis la fin du XIXème siècle tendant à se raréfier, des personnes attachées à ce patrimoine humain et industriel ont, en 2007, décidé de le sauvegarder et de le faire connaître au grand public. C'est de ce projet qu'est née l'association Cité Cuir Chaussure. Elle a obtenu une subvention du Fonds Social Européen. Son objectif était de « valoriser le patrimoine, de transmettre le savoir-faire et de promouvoir l'économie du secteur cuir-chaussure ».[35]

3.2. Pôle Sud Archer

Archer est né il y a 27 ans, de la volonté d'acteurs locaux de tenter de trouver des solutions à l'exclusion et au chômage.[36] Au fil du temps, la structuration juridique s'est adaptée à l'évolution du projet. Les premières sociétés voient le jour en 1992 et la holding d'animation, la SAS Groupe Archer en 2007 (Christophe Chevalier, qui est également membre du conseil d'administration du Mouvement des entrepreneurs sociaux (le Mouves) la dirige). C'est une entreprise d'intérêt collectif qui a deux objectifs principaux : l'accompagnement de personnes mises en difficulté par la situation du marché du travail et la recherche de partenariats territoriaux pour participer au développement de l'activité économique. Ses partenaires financiers sont : la Direction générale des Entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes, la Caisse des Dépôts, le Fonds social Européen, Le Département de la Drôme, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ardèche, le Conseil Général de l'Isère, la Ville de Romans, la ville de Bourg-de-Péage et la Communauté d'agglomération. Pôle Sud Archer est, notamment, sensible aux questions liées au renouveau productif : relocalisations, reprises d'entreprise, coopérations industrielles, circuits courts de production et de distribution…).
Dès avril 2007, des acteurs de l'ESS issus du Comité territorial de la CRESS[37] Rhône-Alpes s'installent dans les locaux de Pôle Sud Archer. L'ADIE[38], le réseau COORACE[39], le fonds local France active (sur leurs rencontres collectives), la NEF[40], l'Union Régionale des SCOP[41] & SCIC[42] Rhône-Alpes et un organisme de formation s'installent dans le PTCE. Pôle Sud Archer a pour objectif le développement économique durable, qui passe par la mutualisation de moyens, la mobilisation des énergies locales, la coopération avec différents types d'acteurs. Le Pôle propose 4 axes d'actions : la mobilisation d'organisations effectuant des missions de service public, des

---

[34] Le label Origine France Garantie présenté officiellement à l'Assemblée nationale le 19 mai 2011, a pour objectif, d'une part, de donner aux consommateurs une information claire sur l'origine d'un produit et, d'autre part, de permettre aux entreprises qui font cette démarche de certification, de valoriser leur production. Pour obtenir ce label, le produit fabriqué doit respecter deux critères : le lieu où le produit prend ses caractéristiques essentielles est situé en France et 50% au moins du prix de revient unitaire est acquis en France. Parallèlement, le gouvernement a lancé en janvier 2013 une mission sur la « Marque France ».
[35] « Cité Cuir Chaussure Romans-sur-Isère », Février 2011, Dossier de presse, 15 p.
[36] http://www.archer.fr.
[37] Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.
[38] L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et, donc, leur propre emploi, grâce au microcrédit.
[39] Fédération nationale de l'ESS, elle rassemble plus de 500 entreprises constituées sous la forme de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
[40] La NEF est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Créée en 1988, elle est agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en qualité d'Établissement de Crédit Spécialisé.
[41] Les caractéristiques des Sociétés coopératives de production (SCOP), qui sont des sociétés commerciales (SARL, SA ou SAS) sont : la détention du capital en majorité par les salariés, des associés qui votent en Assemblée générale selon le principe «une personne = une voix» et une répartition équitable des bénéfices entre l'entreprise (réserves), les salariés (participation) et les associés (dividendes).
[42] Société Coopérative d'Intérêt Collectif (créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001). Ce statut permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...

rencontres et des échanges entre acteurs et la promotion de nouveaux modèles de développement, des animations économiques et des actions économiques.

1. *La mobilisation d'organisations effectuant des missions de service public*

Pôle Sud Archer accueille chaque année plus de 1 000 personnes en situation de recherche d'emploi, de formation, de logement ou qui projettent de créer une activité. Le PTCE est, pour eux, un véritable centre de ressources, un espace de rencontre et de partage d'expérience qui propose la présence régulière du « service public de l'emploi » (Pôle Emploi, Mission locale, coopérations ponctuelles avec l'AFPA[43]…), un espace public internet et la présence d'acteurs associatifs (Boutique Logement, association de prévention des addictions…).

2. *Des rencontres et échanges entre acteurs et la promotion de nouveaux modèles de développement*

Pôle Sud Archer est également un lieu d'échange et de rencontre entre acteurs locaux. Ces rencontres peuvent réalisées de manière informelle (par la présence dans un même espace d'acteurs très divers) mais également lors de rencontres formelles, organisées par des acteurs du Pôle Sud Archer.

3. *Des animations économiques*

Les principales actions d'animation économique sont réalisées par l'association Entreprise Romans Bourg de Péage (ERB)[44], l'association Romans Cuir[45], la Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE)[46], COllines biO[47] et les marchés solidaires (organisés par deux fois dans le cadre du mois de l'ESS) ou des organisations d'évènements ponctuels.

4. *Des actions économiques*

Pôle Sud Archer prend également en charge, en sus de divers conseils, des actions directes et pérennes de développement économique : reprises d'entreprise (c'est à partir de la volonté de l'entreprise VTD (Veyret Technique Découpe)[48] que la reprise de l'entreprise ADRET[49] a été possible) ou relocalisations d'activité. Une action de relocalisation a ainsi été menée pour une unité de montage de produits pour un sous-traitant de niveau 1 de l'industrie automobile par le Groupe Archer, l'Adapei Drôme[50], un marchand local de machines-outils et VTD. Ces actions concernent un nombre restreint d'acteurs (2 ou 3) qui s'engagent économiquement et industriellement sur des opérations communes. C'est autour d'acteurs du Pôle Sud Archer et de VTD qu'a également émergé un nouveau projet d'atelier de chaussures, MADE IN ROMANS.

MADE IN ROMANS est née le 28 octobre 2008, grâce à la création de la SAS groupe Archer qui achète une ligne complète de fabrication de chaussures à l'entreprise CHARLES JOURDAN.[51]

---

[43] L'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

[44] ERB regroupe 70 entreprises et propose un certain nombre de prestations auprès de ses adhérents : travail sur les achats (centrale d'achat, échanges ou rencontres entre acheteurs pour favoriser les échanges économiques et partager les savoir-faire de chacun en matière d'achats non stratégiques), mise en place d'une carte à destination des salariés des entreprises adhérentes (4000 salariés concernés) offrant des réductions auprès des commerçants locaux, animations diverses (conférences, participation aux « Trophées de l'entreprise »…), mise en place de services communs et création d'une crèche interentreprises.

[45] Les Tanneries Roux, le lycée professionnel du Dauphiné et un fabriquant d'outillage ses sont joints à l'association. Son objectif est de créer des synergies pour consolider les acteurs de la filière cuir. Elle permet des achats groupés et mène une réflexion afin d'accentuer les dynamiques collaboratives, notamment sur la distribution des produits.

[46] Cette CAE est soutenue par l'URSCOP, la COOPEA et la CRESS Rhône- Alpes. Elle travaille particulièrement sur les coopérations locales en regroupant les compétences de ses entrepreneurs et en proposant des collaborations avec les entreprises présentes au sein du Pôle Archer ou sur le territoire.

[47] L'association, issue du monde agricole, s'est installée au sein du Pôle Archer dès sa naissance. Elle fédère 3 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et propose, en plus de paniers de légumes, des produits diversifiés pour compléter les offres habituelles des AMAP du bassin. COllines biO propose des laitages, de la viande, des fruits, de la charcuterie, des produits transformés (huile, jus de fruit, confitures…).

[48] L'entreprise VTD a été créée en 1993. C'est une SARL coopérative ouvrière de production (SCOP) au capital social de 19 056,13 euros. En 2014, elle employait 112 personnes.

[49] ADRET avait 18 salariés au moment de la reprise ; elle en a aujourd'hui 21.

[50] Créée par des parents en 1960, l'Adapei de la Drôme accueille des enfants ou adultes atteints d'un handicap intellectuel.

[51] « Made in Romans, rescapés du naufrage de la chaussure » par Maud Dugrand, *L'Humanité,* du 26/09/2011.

MADE IN ROMANS a fait le pari de proposer des chaussures fabriquées à 100% dans la ville en créant un atelier cuir. En dehors des semelles, fabriquées à Cholet, plus de 90% des cuirs et des matières premières utilisées sont également achetées dans un rayon de 20 kilomètres autour de Romans-sur-Isère. MADE IN ROMANS effectue de la sous-traitance pour des marques connues et fabrique à la demande des petites séries pour des stylistes ou des défilés. Elle a également créée sa propre collection de chaussures, baptisée Made in Romans. L'atelier MADE IN ROMANS comptait 8 salariés (dont des anciens de CHARLES JOURDAN et de STEPHANE KELIAN) en 2011.[52]

Des entreprises de la filière (petits ateliers) ont décidé, soutenues par le syndicat mixte économique Romans Bourg-de-Péage Expansion (RBE), de se regrouper à l'échelle locale pour coopérer. L'association Romans cuir est née (2013) ; le lycée du Dauphiné s'y est adjoint. Elle a récemment lancé le label Véritable chaussure de Romans, gage de savoir-faire, de qualité et de production française. Ce label va bien au-delà des exigences du « Made in France ». Les entreprises MADE IN ROMANS, MILÉMIL, CRÉATION MAX VINCENT, ANDREA BOLDRINI, INSOFT (accompagne les entreprises dans l'étude de produits chaussures ou bagages - Châteauneuf-sur-Isère), 1083 (éco-conception et fabrication à moins de 1083 km de Romans), MAGIC, STOCKETCHIC (Baskets éco-conçues - Romans), CHAUSSURE 3B (escalade) en sont les premiers ambassadeurs. L'association Romans cuir a remporté, en décembre 2013, un appel à projets lancé par le ministère du Redressement productif. L'association, pour écrire son projet, s'est appuyée sur les compétences de RBE, et, pour la partie financière sur Archer.
Aujourd'hui, ce sont une trentaine d'organisations qui se revendiquent de Pôle Sud Archer et qui y imaginent des actions collectives où la coopération est au cœur des pratiques.

Conclusion

Nous avons vu, au travers de l'histoire de l'industrie de la chaussure de la ville de Romans-sur-Isère, que des conditions sont nécessaires pour qu'émerge une véritable industrie spécialisée autour d'un métier : des coopérations et des transmissions de savoirs (Charles Jourdan formé chez GRENIER…), des personnels qualifiés, des innovations (machine Blake, chaussure clouée, technique Goodyear…), la proximité d'entreprises activant dans l'amont de la filière (tanneries elles-mêmes dépendantes de la proximité d'élevages d'ovins et de bovins durant l'ère de la proto-industrie…) ainsi que le développement des infrastructures de communication (voie ferrée…). Si l'industrie de la chaussure a souffert de différentes crises, c'est l'émergence de nouveaux acteurs au niveau international et les délocalisations dans des pays à bas coûts de production qui ont bien failli avoir raison de la fabrication de chaussures dans la ville. Après les décennies noires des années 80/90 dans l'industrie romanaise, et grâce aux initiatives récentes (MADE IN ROMANS, Romans Cuir, Pôle Sud Archer, Le Soulier français…) qui mettent en lumière l'importance de la transmission et de la coopération, la ville de Romans-sur-Isère pourrait à nouveau se prendre à rêver de retrouver un peu de son prestige et de sa fierté d'antan grâce à un renouveau productif.
Face à la précarité sociale, à une concurrence exacerbée parfois destructrice, la nécessité de recréer des liens pour une économie plus juste et plus sécurisante est nécessaire. En ce sens, les pôles territoriaux de coopération économique ont un rôle éminent à jouer aujourd'hui. Si l'innovation de produits est importante pour la dynamique territoriale, l'innovation sociale ne l'est pas moins. Les nouvelles formes d'entreprises (SCOP, SCIC…), de coopération (achats groupés…) et de financement de l'activité économique (*crowfunding*…), les espaces de rencontre et d'échange permettent un renouveau des pratiques. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir qui sont les *crowfunders* afin d'analyser si nous assistons à une réappropriation du développement territorial par les citoyens du territoire concerné.

[52] « Made in Romans, rescapés du naufrage de la chaussure » par Maud Dugrand, *L'Humanité* du 26/09/ 2011.

Les approches théoriques des économistes en termes de districts industriels, de systèmes productifs locaux ou de milieux innovateurs ont au moins deux points communs : elles mettent au cœur de l'analyse les relations dynamiques entre des entreprises et leur territoire et elles accordent une attention particulière aux facteurs non économiques des dynamiques de ces formes d'organisation : capacité à créer des liens, qualité des liens (profondeur et fréquence), identités régionales… Pour qu'un développement local soit viable[53], qu'il réponde aux besoins humains, individuellement et collectivement (Gagnon, 1994, Perret et Gagnon, 2015), il doit être solidaire et impulser l'envie d'y participer aux citoyens en s'appuyant sur quelques valeurs fortes qui « font » une région. Il convient finalement de passer de la coopération à la collaboration. En Alsace, par exemple, la Marque Alsace permet d'afficher les valeurs que souhaite porter le territoire et pourrait fédérer des énergies constructives pour un développement territorial collaboratif (Perret, 2015). Jusqu'aux années 80, les Romanais étaient fiers du prestige de leur ville grâce à la chaussure de luxe qui faisait connaître Romans-sur-Isère dans le monde entier. Un label ou une « Marque Romans », sous-tendue par les valeurs profondes de la ville (résistance, ouverture[54], amour du travail bien fait…) ont alors un sens.

Bibliographie

AYDALOT P. (dir.) (1986) Trajectoires technologiques et milieux innovateurs, *in Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, 347-361.

CREVOISIER O. (2001) L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, 153-166.

DARCHEN S, TREMBLAY D-G, 2008, « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain », Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir.

EME B., LAVILLE J-L., 2004, L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, Presses de Sciences Po | *Écologie & politique*, 2004/1 - N°28, 13-25.

GAGNON C., 1994, "Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés", *Coopératives et développement*, vol. 26, n°2, 1994-1995, p. 61-82.

GAGNON, C., SIMARD, J-C., TELLIER, L-N, GAGNON, S., 2008. Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ?, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol 8, Numéro 2, octobre, 12 p.

LAMARA H. (2009) Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, *Développement durable et territoires* [En ligne], Varia, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 28 juin 2014. URL : http://developpementdurable.revues.org/8208 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8208.

PARODI M., 2005, « Économie sociale et solidaire et développement local », Revue Internationale de l'Économie Sociale, n°296.

PECQUEUR B. (2007) L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation, *L'Économie politique* 1/ 2007 (nº 33), 41-52.

PECQUEUR B. (2011) « Territoires : le phénomène cluster, (http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_dossier_web=1&id_article=13986 [consulté le 20 août 2015]).

PERRET C., 2015, « Vers une approche collaborative du développement des territoires. Le cas de la Haute-Alsace », Notes de Recherches n°15-33, IREGE, Université de Savoie Mont-Blanc.

[53] Le développement territorial viable, concept notamment développé par Gagnon depuis une vingtaine d'années (Gagnon, 1994 : 64-70), met l'accent sur les relations entre les composantes sociale, économique et environnementale et leur viabilité, selon des valeurs de développement humain. La viabilité permet d'élargir et de mieux préciser le concept popularisé de durabilité qui est largement confondu avec celui de la temporalité du développement, i.e. qui dure dans le temps, sans aucune référence à la qualité et objectifs poursuivis par une telle durabilité. Sont-ce les ressources naturelles qui doivent durer pour une exploitation pérenne, source de profit privatisé?

[54] Romans est « ville ouverte ».

PERRET C., GAGNON C., 2015, « Identité(s), gouvernance villageoise et développement territorial viable en Kabylie », mimeo.